

APRÈS LE BAC, AVEC LA MUSIQUE SPÉCIALITÉ, vous pouvez intégrer :

- les universités, notamment celles de musicologie. Certaines intègrent des U.V. de musique dans leur cursus (philomusique à Nantes par exemple),
- les classes préparatoires musique littéraires à l'entrée à l'École Normale Supérieure (Ulm et Lyon)
- les Masters des métiers de la culture,
- les écoles de commerce (Master Communication Manager par exemple)
- le CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants en milieu scolaire),
- toutes les écoles formant aux métiers de techniciens (luthier, accordeur, régisseur son, etc.) et d'ingénieur (acousticien par exemple)



Concert au foyer des lycéens en 2019

La culture et les enseignements musicaux peuvent être déterminants pour :

- les concours des professeurs des écoles, de l'école d'infirmier(e), de journalisme, d'architecture, de design, de Science Po, d'orthophoniste, d'écoles de commerce (HEC, Audencia, etc.), les concours administratifs, etc.
- les entretiens d'embauche dans les structures touchant à la culture (centres culturels, théâtres, scènes nationales, associations, magasins d'instruments, ...)

LES AUTRES ACTIVITÉS MUSICALES AU LYCÉE

La Chorale. Son répertoire d'arrangements originaux de chansons actuelles assure le succès de cette troupe d'une cinquantaine de lycéens.



La chorale en mai 2019

Partenariats :

- avec le FUZZ'YON (séances d'enregistrement avec groupes professionnels)
- avec LE GRAND R (Mendescène)
- avec le CONSERVATOIRE.

Voyage :

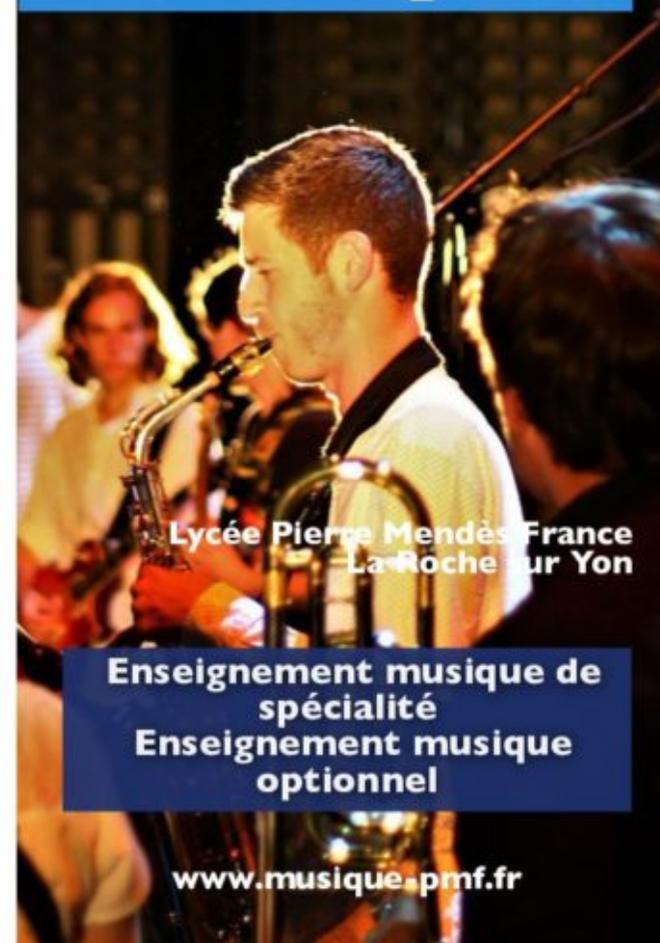
- au DANEMARK, à Varde en mars 2020.

Renseignements auprès de Dominique Koppe
Professeur d'éducation musicale au
lycée Pierre Mendès France
au 02.51.36.87.87

Mendes France
Lycée Pierre



La Musique



Lycée Pierre Mendès France
La Roche sur Yon

Enseignement musique de
spécialité
Enseignement musique
optionnel

www.musique-pmf.fr

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL MUSIQUE de la seconde à la terminale

Quels sont les élèves concernés ?

Tous les musiciens, instrumentistes ou chanteurs, confirmés ou débutants, issus de la classe de 3ème. La motivation est l'un des éléments fondamentaux pour réussir.

Nombre d'heures hebdomadaires : 3 h
Évaluation pour le bac : contrôle continu



Répétitions d'élèves dans les studios du lycée



ENSEIGNEMENT MUSIQUE DE SPÉCIALITÉ en première (4h) et terminale (6h)

Quels sont les élèves concernés ?

Ceux qui ont suivi l'enseignement optionnel musique en classe de seconde.
Pas de sélection d'entrée, car un élève peut également débiter l'option de spécialité en première.

Le programme :

Plusieurs thématiques irriguent les deux années du cycle terminal.

Si certaines de ces thématiques invitent à un travail interdisciplinaire avec les enseignements scientifiques (par ex. *Musique, son et acoustique*), d'autres se tournent plus spontanément vers les lettres, l'histoire, la géographie, les langues étrangères (par ex. *La musique, un art du temps*) ou encore les sciences économiques et sociales (par ex. *Droit et économie de la musique*).

Programme et thématiques sur : www.musique-pmf.fr

Évaluation :

Contrôle continu + épreuves au bac (écrit + oral)

Coefficient musique spécialité au bac : 16



Répétition d'élèves (enseignement de spécialité) pour un spectacle au Grand R en mai 2019

QUELS CONTENUS D'ENSEIGNEMENT pour l'option et la spécialité ?

Cet enseignement donne aux élèves les outils pour commenter et analyser les œuvres (méthodologie du commentaire, vocabulaire technique, histoire des styles et genres musicaux).

Les élèves développent leur expression artistique, en groupe, en aboutissant à des productions diversifiées (interprétation, arrangement, improvisation, création).

Les enjeux et objectifs sont adaptés à l'enseignement choisi (spécialité ou optionnel).

Instrument, chant, quel est le niveau demandé ?

Il n'y a pas de niveau minimum requis. L'apprentissage d'un instrument peut même commencer en classe de seconde. Il n'est pas nécessaire de suivre un cursus au conservatoire.

Les chanteurs et chanteuses sont les bienvenu(e)s !

Tableau horaire	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL	ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
seconde	3 heures	
première	3 heures	4 heures
terminale	3 heures	6 heures
Coeff au bac	contrôle continu	16